

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BADGE D'ACCES AUX DECHETTERIES INTERCOMMUNALES SITES DE BAYON ET BLAINVILLE-SUR-L'EAU

POUR LES PARTICULIERS ET LES ADMINISTRATIONS

Coupon à remplir et à nous retourner en y joignant obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Par mail à : demandes.dechets@cc3m.fr
- Par courrier à : CC3M – 56 avenue Pierre Semard
54360 BLAINVILLE SUR L'EAU

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Je soussigné(e) _____
certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces transmises.

Fait à : _____ Signature : _____

Le : _____

Conformément à la réglementation française en vigueur (Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, révisée en 2018), la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle en tant que responsable de traitement informe les usagers qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant. En outre, conformément à la réglementation européenne en vigueur (RGPD du 27 avril 2016 entrée en application le 25 mai 2018), les usagers disposent d'un droit de limitation et d'opposition à un traitement les concernant, sous réserve de motif légitime. Pour faire exercice de ses droits, le demandeur peut faire sa demande à l'adresse mail suivante : secretariat@cc3m.fr. Un courrier peut également être adressé à la CC3M. Un justificatif d'identité en cours de validité vous sera également demandé.

Les données collectées ne serviront qu'aux seules fins d'organisation du service et non dans un cadre commercial.

LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES – INFOS UTILES

HORAIRES

BLAINVILLE-SUR-L'EAU

ÉTÉ du 15 Avril au 15 Octobre inclus.
Lundi 13h30 – 17h30
Mardi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

HIVER du 16 Octobre au 14 Avril inclus.
Lundi 13h30 – 16h45
Mardi 9h – 12h / 13h30 – 16h45
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45
Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h45

BAYON

ÉTÉ du 15 Avril au 15 Octobre inclus.
Lundi 13h30 – 17h30
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Vendredi 13h30 – 17h30
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

HIVER du 16 Octobre au 14 Avril inclus.
Lundi 13h30 – 16h30
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h30
Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 16h30
Vendredi 13h30 – 16h30
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Attention, le samedi, l'accès est réservé aux particuliers et aux administrations.

Communauté de Communes
CC3M Meurthe
Mortagne
Moselle

TÉL : 03 83 71 43 62

ADRESSES

Déchetterie à Bayon : Route de Baccarat
(D22 – près de la voie ferrée)

Déchetterie à Blainville-sur-l'Eau :
34 Route de Mont-sur-Meurthe

CONSEILS PRATIQUES

Attention, si vous déménagez hors du territoire, pensez à restituer votre badge en déchetterie ou à la CC3M. En cas de perte, le nouveau badge vous sera facturé 10€.

FRAGILE

Pour accéder aux déchetteries, le badge est obligatoire (dans la limite d'un badge par foyer). Muni d'une puce, il faut le protéger des rayures, de la chaleur, des autres champs magnétiques (téléphones portables), de l'humidité et du froid. Le badge ne doit pas être percé.

VOLUMES

Limite de 2m³ par jour et par foyer (administrations : 5m³).

Règlement consultable en déchetterie et sur le site internet de la CC3M :
www.cc3m.fr